



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
20/02/2024

Date d'affichage  
21/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

29/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

### Procuration(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, M. LEVENT Jean-Marc

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

### 2024-011 : AVIS SUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GIVET (08600) PRESENTEE PAR LA SOCIETE GIVET RECYCLING

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 11 décembre 2023 informant la commune qu'une demande d'autorisation environnementale avait été déposée par Monsieur PETILLION Wim, responsable du dossier pour la société Givet Recycling ;

Vu que ledit projet devait faire l'objet d'une étude d'impact soumis à une enquête publique,

Vu l'ouverture de l'enquête publique par arrêté préfectoral n°2023-682 du 30 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2024-11 du 12 janvier 2024 prolongeant la durée de l'enquête publique jusqu'au 22 février ;

Vu l'article 12 de l'arrêté préfectoral 2024-11 du 12 janvier 2024 arrêtant le fait que les communes environnantes du projet et notamment celle de Fromelennes étaient appelées à donner leur avis sur cette demande d'autorisation environnementale dans un délai de 15 jours suivant la clôture

Le Conseil Municipal,

Donne un avis négatif au projet d'une installation de traitement de déchets dangereux et non dangereux située sur le territoire de la Commune de Givet (08600) présentée par la société Givet Recycling.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

